

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 24 février 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité GÉRIATRIE (Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ASSOGBA	Roméo
2	NDONGALA NZOLA	John
3	NGABO SAFARI	Placide
4	TSAKALA MUTU	Alphonse
5	ZOGO	Sedjlo Hermax

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort-de-France, le 25 février 2025



Yves SERVANT,
 Directeur général de l'ARS Martinique
 Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice